

« Veille juridique pragmatique »

OFBS/LLS

Charleville Mézières, le 6 décembre 2005

* Présents

- C. ANCE, CRAM NE
- D. BERTAUX, CRAM NP
- A. CHAPELLE, MCPL
- C. COLLIE, MCHP
- K. HAQUIN, CRAM NE
- M.-L. JOANNES, CRAM NE
- H. LEWALLE, ANMC
- J.-L. LOISON, CPAM de Ardennes
- L. LOURME, CRAM NP
- L. SOUSSIGNE, UNMS

* Excusées

- A. DUFRANE, CPAM de Maubeuge
- E. TACQUENIER, CPAM de St Quentin
- L. SZAFRAN, CPAM de Maubeuge

* Rappel du contexte

Le groupe de travail "Veille juridique", commun à l'OFBS et à LLS, adopte deux approches : une approche pragmatique et une approche "politique".

Dans le cadre des travaux « pragmatiques », le groupe de travail a créé un outil interactif en ligne permettant aux patients de connaître leurs droits en matière d'accès aux soins à l'étranger et la procédure à respecter.

La rédaction et l'encodage des fiches à l'attention des travailleurs, chômeurs, étudiants et pensionnés-invalides sur le versant belge ont été finalisés. Sur le versant français, les fiches ont également été encodées mais celles concernant les chômeurs et les pensionnés doivent encore être validées et celles relatives aux étudiants doivent être affinées.

La base de données a été intégrée sur le site Internet www.santetransfrontaliere.org et testée lors du colloque à Strasbourg le 28/11/05.

* Ordre du jour

1. Intégration des fiches chômeurs, pensionnés, étudiants (versant français) dans la base de données et discussion des correctifs à apporter
2. Test de la base de données au colloque de Strasbourg
3. Poursuite de l'élaboration d'un plan de communication

* Programme de travail et calendrier

1. Intégration des fiches et correctifs:

- ♦ En ce qui concerne les « fiches françaises » des chômeurs et des pensionnés, une validation est nécessaire pour les cas comprenant un élément luxembourgeois. *K. HAQUIN* se charge de prendre les contacts adéquats afin de permettre cette validation.
- ♦ La situation des étudiants au regard de l'assurance maladie est plus complexe en France qu'en Belgique dans la mesure où il s'agit d'un statut en soi, défini par de nombreux critères (âge, établissement fréquenté ...). Par conséquent, le formulaire proposé par la Belgique n'est pas adéquat. Pour résoudre ce problème au niveau des fiches, *J.-L. LOISON*, élabore une définition du statut d'étudiant (énumération des critères) qui permettra à la personne qui interroge le site de vérifier la réponse apportée correspond à sa situation.

Cette information s'affichera sous la forme d'un « pop-up » (apparition d'une fenêtre) au moment de l'envoi quand « France » sera choisi comme pays compétent sur la deuxième page (dans la cadre du formulaire « étudiant »). *D. BERTAUX* se charge de la réalisation technique de cette solution.

2. Test de la base de données au colloque de Strasbourg :

- ♦ *CH. ANCE* a organisé une phase de test auprès d'assurés sociaux à la CRAM NE à Nancy la semaine du 21/11/05. Malheureusement, on constate peu d'intérêt pour ce genre d'outil dans cette zone éloignée de la frontière et auprès de ce public, peut-être trop âgé.
- ♦ Lors du colloque du 28/11/05 à Strasbourg, un ordinateur était à disposition des participants pour leur permettre d'utiliser l'outil. *CH. ANCE* et *M.-L. JOANNES* ont présenté l'utilisation de la base de données aux personnes intéressées. Tout s'est déroulé sans incidents.

3. Poursuite de l'élaboration d'un plan de communication :

- ♦ Dans un premier temps, une lettre et une plaquette d'information seront envoyées par courrier aux organismes « en contact » avec les assurés sociaux.

Pour la **plaquette**, un premier projet recto/verso A5 a été diffusé lors du colloque du 28/11. Il s'agit de l'améliorer au niveau de :

- L'uniformité des couleurs et du style (entre le recto et le verso),
- Du texte,
- De la qualité du papier,
- Du format,
- Des mentions obligatoires (logos).

C. DERLET et *C. ANCE* travaillent en collaboration afin de réaliser une nouvelle version. Il est proposé de concevoir deux projets en 1/3 d'A4 : un recto/verso ainsi qu'un dépliant de 4 faces. Un choix sera opéré entre ces deux maquettes.

L'affiche existante sera également retravaillée dans le même esprit.

La **liste des organismes** à contacter a été dressée pour le versant belge en se basant sur les arrondissements frontaliers. Les ajouts ou modifications peuvent être envoyés à *A. CHAPELLE*. Pour le versant français, *L. LOURME* établit la liste ad hoc par département pour le 30/12/05.

- ♦ Ensuite, une série de conférences de presse sera organisée localement afin de toucher la population via la presse régionale, nationale et/ou les pages nationales de la presse régionale. La date de mi-février sera difficilement tenue vu les démarches administratives à entreprendre sur le versant français.

Les villes de Namur, Tournai et Arlon sont pressenties sur le versant belge. Lille, Charleville ... sont suggérées du côté français sous réserve d'un inventaire de la presse existante et des démarches officielles à entreprendre au sein des organismes concernés.

K. HAQUIN explore la possibilité de tenir une conférence de presse dans l'agence délocalisée de la CRAM NE à Charleville.

L. LOURME se charge de déterminer le lieu le plus approprié dans la région de Lille (club de la presse ?).

Des emplacements adéquats sont recherchés sur le versant belge.

En ce qui concerne la **présentation** même du projet, une équipe « mixte » franco-belge sera à chaque fois constituée. Selon les emplacements choisis, les personnes qui exposeront le projet pourront être désignées (directeurs de caisse, présidents des GEIE OFBS et LLS ?...).

H. LEWALLE rédige un projet de textes pour le **dossier de presse**.

- ♦ Des contacts avec les organismes nationaux doivent être pris pour faire apparaître l'adresse du site en hyperlien sur leurs sites Internet.

J.-L. LOISON a déjà introduit la demande en ce qui concerne le site de la CPAM des Ardennes sur AMELI.

H. LEWALLE entreprend les démarches vis-à-vis de l'INAMI.

* **Prochaine rencontre**

Le **2 février 2006** à 10H30 à la CPAM de Charleville Mézières